

COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la séance du 2 septembre 2020

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Christian LEYMARIE, Maire, 13 membres étaient présents, deux membres détenaient un pouvoir.

Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, et conformément à l'article 1650-1 du code général des impôts, il convient de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs.

Cette commission présidée par le Maire comprend six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants, désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables dressée par le Conseil Municipal, en nombre double.

Neuf membres titulaires et neuf membres suppléants sont proposés par les élus :

Membres titulaires :

- DUBUIS Didier (FB)
- BOUDY Robert (FNB)
- LEYMARIE Jean-Claude (FNB)
- POURRAZ Robert (TH)
- DELPY Nicole (FB)
- LAVAL Jean-Pierre (TH)
- BOURZAT Sébastien (FNB)
- VAILLÉ Olivier (TH)
- GARDE Delphine (FB)

Membres suppléants :

- BROUSSONNEIX Véronique (FB)
- VEZINE Alain (FNB)
- VILLENEUVE Claude (FNB)
- BOULESTIN Jean (TH)
- VEZINE Stéphane (FB)
- RINGOT Cyril (TH)
- DUBUIS Jean-Pierre (FNB)
- LOUCHART Philippe (TH)
- DOGEMONT Corinne (FB)

Approbation du déclassement d'une partie du chemin rural de « Broussoux – Les Caves »

Monsieur le Maire rappelle la procédure d'enquête publique réalisée en 2019 pour l'aliénation d'une partie du chemin rural de « Broussoux – Les Caves » au profit de Mme CHASTANET épouse DUPUY Monique et M. BOUILLAGUET Pascal.

Il présente le document d'arpentage établi par le cabinet Florence CORGNET à Brive, le 31 janvier 2020, et propose au Conseil d'approuver la suppression d'une partie de ce chemin pour une surface de 1106 m² (parcelle AN 391) au profit de CHASTANET épouse DUPUY Monique et 276 m² (parcelle AN 390) au profit de BOUILLAGUET Pascal ; soit une superficie totale de 1382 m² et une longueur de 210 mètres linéaires.

Le déclassement est accepté à la majorité des membres présents.

Délégation complémentaire du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal accorde au Maire une délégation permanente, pour la durée du mandat, pour lui permettre d'intenter des actions ou de se défendre devant les juridictions administratives.

Information sur le projet 100 % fibre optique

Le projet de fibre optique avance, l'ensemble du réseau devrait être opérationnel à la fin du 1^{er} semestre 2021, à terme, les lignes fixes disparaîtront.

L'élagage des arbres le long des routes doit se poursuivre afin de permettre la pose des câbles optiques et la sécurité de ceux-ci.

Fait à Yssandon, le 7 septembre 2020

Le Maire,

